

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MÉZIÈRES LEZ CLÉRY**

Séance du 29 septembre 2014

Date de convocation : le 23 septembre 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf septembre à vingt heures trente, s'est réuni le Conseil Municipal dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de Madame Danielle COROLEUR, Maire.

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Etaient Présents : Danielle COROLEUR, Jérôme NALYWAJKO, Nathalie RIETH, Jacques DUFOURNIER, Eric MAINARDI, Micheline LINGER, Nicole BOURGOIN, Stéphane MAROIS, Francis CROCHET, Christophe DESCHAMPS, Fabrice AUFFRET, Rémi JAVOY, Katia COURTOIS

Pouvoirs : Martine BAUDOIN donne pouvoir à Nathalie RIETH ; Romuald GENTY donne pouvoir à Danielle COROLEUR

Etait Absent : /

Fabrice AUFFRET a été nommé Secrétaire

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 juillet 2014
2. Modification des Commissions communales et extra-communales
3. Recomposition du Conseil Communautaire de la CCVA
4. Demande de subvention au Conseil Général pour la Sécurité Incendie
5. Modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud
6. Enquête publique portant sur l'autorisation de poursuivre l'exploitation de la carrière de sables rouges implantée aux lieux-dits « La Guérinière » et « Le Rotais » à Ardon, et des activités et installations associées, par la société Ligérienne Granulats
7. **Personnel communal** :
 - ✘ Création d'un poste d'Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe à 27/35^{ème}
 - ✘ Création d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à 22/35^{ème}
 - ✘ Suppression de postes
8. **Questions diverses** :
 - **Déclarations d'Intention d'Aliéner** :
 - ✘ 295 rue de Nuisance
 - ✘ le Petit Clos de Nuisance
 - ✘ 249 rue de la Palaudière

Madame le Maire ouvre la séance en accueillant Madame Katia COURTOIS au sein du Conseil Municipal.

Cette prise de fonction fait suite à la décision du Tribunal Administratif du 3 juin 2014, qui a désigné Madame Courtois à la fonction de Conseillère Municipale à compter du 15 juillet 2014, et qui prend donc la place de Monsieur Nicolas BESANÇON.

Madame le Maire n'a reçu aucune directive de Monsieur le Préfet à l'issue de la décision rendue et du délai de recours pour l'installation du nouveau Conseil.

C'est pourquoi elle a alerté les services préfectoraux dès les premiers jours de Septembre. La réponse officielle étant parvenue en Mairie le 20 septembre dernier, Madame Coroleur a souhaité réunir rapidement le Conseil Municipal.

Madame le Maire remercie ainsi Nicolas BESANÇON pour sa participation et son investissement dans les tâches qui lui avaient été confiées ; il s'est notamment fortement impliqué en Urbanisme, avec le dossier de construction de la Garderie périscolaire.

Francis CROCHET prend la parole et expose qu'il a aussi une pensée pour lui, et qu'il serait souhaitable qu'il puisse participer à des commissions extra-communales, en tant que membre associé.

Madame le Maire acquiesce et dit que ce sera évoqué lors des commissions concernées.

Concernant la séance de ce jour, elle précise qu'en raison d'un ordre du jour important, le point sur les commissions ne sera pas étudié, et sera reporté à la prochaine séance.

Madame le Maire passe ensuite à l'ordre du jour.

✱ **Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 17 juillet 2014 :**

Eric MAINARDI souhaite les rectifications suivantes :

Concernant le paragraphe « Point sur les commissions / Eric MAINARDI / C3M » :

Les travaux sont prévus dans la Rue de la Masure, et non pas dans la Rue de Nuisance.

Concernant le paragraphe « Questions diverses » :

Les remerciements de Madame le Maire à Christophe Deschamps, pour l'éclairage de la Mairie et l'écran mis à disposition le 14 juillet, vont également à Francis Crochet, à qui l'on doit les idées.

Remarque de Francis CROCHET :

Concernant le paragraphe « Point sur les commissions – Stéphane Marois » :

Francis CROCHET souhaite rajouter la localisation de l'arrêt de bus ; la phrase modifiée serait ainsi : « L'éclairage de l'arrêt bus **aux 4 rues à l'entrée de la Rue du Buisson** devra être modifié. »

Madame le Maire souhaiterait que chaque élu délégué à une commission fasse une synthèse de ce qui est présenté en séance ; les membres acceptent cette proposition.

Après validation de ces modifications, le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Madame Coroleur vérifie auprès des membres du Conseil Municipal le déroulement du vote pour la participation aux commissions, présentées en séance.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas voter à bulletins secrets.

Délibération n° 2014/46	Modification de la composition des Commissions communales
------------------------------------	--

Suite à la nouvelle composition du Conseil Municipal, la délibération n°2014/20 du 11 avril 2014 portant création des commissions communales doit être modifiée.

Madame le Maire invite donc Katia COURTOIS à donner ses souhaits de participation aux commissions ; Madame Coroleur expose que chaque élu qui souhaiterait modifier sa participation à une commission y est également invité.

Commissions présidées par Madame Danielle COROLEUR, Maire :

✘ Finances :

Martine Baudoin, Jérôme Nalywajko, Nicole Bourgoïn, Rémi Javoy, Micheline Linger, Katia Courtois

✘ Commission Appel d'Offres :

Membres titulaires :

Jérôme Nalywajko, Eric Mainardi, Stéphane Marois

Membres suppléants :

Martine Baudoin, Fabrice Auffret, Jacques Dufournier

Commissions présidées par Madame Martine BAUDOIN, 1^{er} Adjointe au Maire :

✘ Gestion du Personnel :

Danielle Coroleur, Jérôme Nalywajko, Nathalie Rieth

✘ Vie Scolaire :

Romuald Genty, Jacques Dufournier, Francis Crochet, Stéphane Marois, Katia Courtois

✘ Listes électorales :

Micheline Linger, Romuald Genty, Nicole Bourgoïn

✘ Impôts directs :

Micheline Linger, Nicole Bourgoïn, Jérôme Nalywajko, Rémi Javoy

✘ Cimetière :

Micheline Linger, Rémi Javoy

✘ Groupe de travail Achats

Commissions présidées par Monsieur Jérôme NALYWAJKO, 2^{ème} Adjoint au Maire :

✘ Urbanisme :

Jacques Dufournier, Christophe Deschamps, Micheline Linger, Francis Crochet, Rémi Javoy, Romuald Genty

✗ Travaux / Projets d'urbanisme :

Martine Baudoin, Christophe Deschamps, Jacques Dufournier, Francis Crochet, Stéphane Marois

Commissions présidées par Madame Nathalie RIETH, 3^{ème} Adjointe au Maire :

✗ Communication :

Martine Baudoin, Romuald Genty, Fabrice Auffret, Nicole Bourgoin

✗ Groupe de Travail Agenda 21

✗ Menus Restauration scolaire :

Martine Baudoin, Katia Courtois

Commissions présidées par des Conseillers Délégués :

✗ Voirie : Jacques Dufournier :

Christophe Deschamps, Rémi Javoy, Stéphane Marois, Francis Crochet, Fabrice Auffret, Nicole Bourgoin

✗ Sécurité Voirie : Stéphane Marois :

Christophe Deschamps, Rémi Javoy, Jacques Dufournier, Romuald Genty, Fabrice Auffret, Nicole Bourgoin

✗ Groupe de Travail Sécurité liée à la Vie Scolaire : Romuald Genty

✗ Vie associative et culturelle (dont Commission Four à pain) : Eric Mainardi :

Martine Baudoin, Nathalie Rieth, Jacques Dufournier, Fabrice Auffret, Christophe Deschamps, Francis Crochet, Micheline Linger, Nicole Bourgoin, Katia Courtois

Groupe de Travail sur la Réforme des Rythmes Scolaires :

Martine Baudoin, Jacques Dufournier, Eric Mainardi, Stéphane Marois

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, l'annulation de la délibération n°2014/20 du 11 avril 2014, et la nouvelle composition des Commissions communales.

Monsieur Nicolas Besançon n'étant plus Conseiller Municipal, il faut également revoir la composition de certaines commissions extra-communales, auxquelles il participait.

Délibération n° 2014/47	Modification de la représentation au sein du C3M
------------------------------------	---

Nouvelle composition :

✗ Membres titulaires :

Eric MAINARDI / Stéphane MAROIS / Rémi JAVOY

✗ Membres suppléants :

Christophe DESCHAMPS / Danielle COROLEUR / Jacques DUFOURNIER

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, l'annulation de la délibération n°2014/22 du 11 avril 2014, et la nouvelle représentation au sein du C3M.

Délibération n° 2014/48	Désignation de la représentation au sein de la Crèche des Marmousets
------------------------------------	---

Nouvelle composition :

- * Membres titulaires : Nicole BOURGOIN / Francis CROCHET / Micheline LINGER
- * Membres suppléants : Nathalie RIETH / Katia COURTOIS / Danielle COROLEUR

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, l'annulation de la délibération n°2014/24 du 11 avril 2014, et la nouvelle représentation au sein de la Crèche des Marmousets.

Délibération n° 2014/49	Désignation de la représentation au sein du SICALA
------------------------------------	---

Nouvelle composition :

- * Membre titulaire : Nicole BOURGOIN
- * Membre suppléant : Micheline LINGER

Madame le Maire précise que lors de la première désignation, il avait été demandé 2 titulaires et 2 suppléants ; le nombre de représentants est aujourd'hui 1 titulaire et 1 suppléant.

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, l'annulation de la délibération n°2014/25 du 11 avril 2014, et la nouvelle représentation au sein du SICALA.

Délibération n° 2014/50	Désignation de la représentation au sein du Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme Cléry-Saint-André - Val d'Ardoux
------------------------------------	--

Nouvelle composition :

- * Danielle COROLEUR

Madame le Maire précise que lors de la première désignation, il avait été indiqué que Madame le Maire était représentante de droit, et qu'il était nécessaire de désigner un seul délégué supplémentaire ; il s'avère qu'un seul délégué est à désigner, Madame le Maire n'étant pas désignée de droit.

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, l'annulation de la délibération n°2014/26 du 11 avril 2014, et la nouvelle représentation au sein du Conseil d'Administration de l'Office du Tourisme Cléry-Saint-André – Val d'Ardoux.

Délibération n° 2014/51	Recomposition du Conseil Communautaire de la CCVA
------------------------------------	--

Monsieur le Préfet du Loiret a notifié ceci à Madame le Maire :

"Suite aux nouvelles élections municipales intervenues au sein de la commune de Jouy-le-Potier le 30 juin dernier, et à la décision n°2014-405-QPC du 20 juin 2014 (commune de Salbris) par laquelle le Conseil constitutionnel a déclaré contraire à la Constitution les dispositions du 2ème alinéa du I de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permettent l'adoption d'accords locaux entre les communes membres pour la composition du Conseil communautaire d'une commune, je vous informe que j'ai dû procéder à la recomposition

du Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Ardoux conformément aux dispositions de l'article L.5211-6-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ainsi modifié."

Ainsi, par arrêté en date du 29 juillet 2014, Monsieur le Préfet chiffre le nombre de conseillers communautaires à 2 sur la commune de Mézières-lez-Cléry, contre 3 à l'issue des Élections Municipales.

Il énonce également :

"2 - S'agissant des communes de moins de 1000 habitants (Mézières-lez-Cléry) :

Lorsque la commune dispose d'un ou plusieurs conseillers communautaires en moins à la suite de la nouvelle répartition, le ou les conseillers communautaires les moins bien placés dans l'ordre du tableau perdent leur mandat de conseiller communautaire."

Aussi, les Conseillers communautaires élus à l'issue du scrutin municipal étaient :

- 1 - Madame Danielle COROLEUR
- 2- Madame Martine BAUDOIN
- 3 - Monsieur Jérôme NALYWAJKO

De ce fait, Monsieur Nalywajko perd sa fonction de Conseiller communautaire.

Madame le Maire fait un aparté en indiquant qu'il est vraiment dommage de « perdre » les compétences de Monsieur Nalywajko au sein de la CCVA ; elle le remercie pour son investissement.

Eric Mainardi fait un aparté et regrette ne pas être informé des dates du Conseil communautaire ; il aimerait avoir les dates de séance, ainsi que l'ordre du jour.

Madame le Maire en prend bonne note et dit que cela sera régularisé à l'avenir.

Les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, la recomposition du Conseil communautaire de la CCVA.

Délibération n° 2014/52	Demande de subvention au Conseil Général pour la Sécurité Incendie
------------------------------------	---

Madame Coroleur rappelle que la défense contre l'incendie fait partie des domaines d'intervention de la commune.

Elle souhaite déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général du Loiret pour l'installation d'une borne incendie.

Elle expose que la sécurité incendie est insuffisante dans le quartier de la Masure, et qu'il serait opportun d'y installer, à l'intersection avec la Rue des Petits Souliers, une borne incendie pour assurer la sécurité des habitations existantes et futures.

Rémi Javoy alerte également sur ce même manque au niveau du Bréau ; en effet, la présence d'une exploitation agricole et de la Ferme pédagogique nécessiterait l'installation d'une borne dans ce hameau, d'autant plus que la ferme est ouverte au public et surtout aux enfants.

Les membres du Conseil Municipal chargent, à l'unanimité, Madame le Maire de déposer une demande de subvention auprès du Conseil Général du Loiret pour la sécurité incendie.

Délibération n° 2014/53	Modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud
------------------------------------	---

Suite à l'installation du Comité syndical du Pays Sologne Val Sud en date du 15 mai 2014, il a été décidé de procéder à une mise à jour des statuts du Pays.

Les délégués du Comité syndical ont approuvé, le 9 juillet 2014, les nouveaux statuts.

Ainsi, la commune de Mézières-lez-Cléry doit délibérer sur ce projet dans les 3 mois qui suivent l'approbation des nouveaux statuts.

Après étude, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité, la modification des statuts du Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud.

Délibération n° 2014/54	Enquête publique portant sur l'autorisation de poursuivre l'exploitation de la carrière de sables rouges implantée aux lieux-dits « La Guérinière » et « Le Rotais » à Ardon, et des activités et installations associées, par la société Ligérienne Granulats
------------------------------------	---

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'une enquête publique portant sur l'autorisation de poursuivre l'exploitation de la carrière de sables rouges implantée aux lieux-dits « La Guérinière » et « Le Rotais » à Ardon, et des activités et installations associées, par la société Ligérienne Granulats, a été ouverte par arrêté préfectoral du 27 juin 2014.

Conformément à l'article R.512.20 du Code de l'Environnement, les Conseils Municipaux des communes limitrophes doivent exprimer leur avis dans les 15 jours qui suivent la clôture du registre d'enquête.

L'enquête ayant pris fin le 25 septembre, l'avis doit être rendu avant le 9 octobre 2014.

Madame le Maire précise qu'à défaut d'une réponse dans ce délai, l'avis de la commune sera considéré comme favorable.

Madame Coroleur précise qu'elle a transmis un courrier au Commissaire-enquêteur, dans lequel elle expose les faits suivants :

1- la Guérinière, sur la commune d'Ardon, sert actuellement de centre de tri pour l'exploitation de la carrière de Villeneuve (prévision 25 à 30 ans). C'est ainsi que les camions circulent sur la voie communale n° 10 pour acheminer leur extraction vers la Guérinière.

Le projet de convoyeur pour acheminer les sables de la carrière de Villeneuve vers la Guérinière pourrait supprimer cette rotation de véhicules. Toutefois, il serait souhaitable que cette installation, qui enjambe la route départementale n° 15, soit « habillée » et sécurisée afin de ne pas défigurer cette route de Sologne ; on pourrait ainsi s'inspirer des passages pour le gibier qui existent au-dessus des autoroutes. »

2 - sur le site de Villeneuve, la commune est très attentive à l'activité de véli-surface de l'association des Planeurs de Mézières, et qu'il est donc indispensable de s'assurer du maintien de leur piste d'environ 1000 mètres de longueur.

3 - près de la Guérinière, un sentier de randonnée, inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée (PDIPR), présente un point noir quant à la dangerosité de la route

départementale. Un passage pour les randonneurs, en retrait de la route, pourrait être étudié lors de ce projet d'aménagement.

En conclusion, le projet de la Guérinière permettra de mettre fin à la rotation des camions sur la voie communale et d'assurer la pérennité du Club des Planeurs de Mézières, dont l'activité est une belle opération, respectueuse de l'environnement.

Il est également évoqué par plusieurs membres l'apparition d'une nouvelle nuisance pour les riverains, avec l'installation du convoyeur : le bruit.

Il sera donc utile de surveiller ce projet et se mettre en rapport avec la société Ligérienne Granulats.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable pour la poursuite de l'exploitation de la carrière « La Guérinière » et « Le Rotais », et autorise Madame le Maire à signer tous documents s'y rapportant.

Délibération n° 2014/55	Création d'un poste d'Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe à 27/35^{ème}
------------------------------------	--

La réforme des rythmes scolaires a modifié l'emploi du temps de tous les agents chargés de l'animation et de la surveillance des enfants au sein de la Restauration Scolaire et de la Garderie.

Aussi, afin de pallier à l'augmentation des tâches à effectuer suite à cette réforme, il y a lieu de modifier le temps de travail hebdomadaire de certains agents.

Madame Coroleur souhaiterait que l'agent chargé de la coordination des NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) dispose d'un temps de travail de 27/35^{ème} au lieu des 21/35^{ème} actuels.

Les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, de créer, à compter du 29 septembre 2014, un poste d'Adjoint d'Animation de 1^{ère} classe, à 27 heures hebdomadaires annualisées.

Délibération n° 2014/56	Création d'un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe à 22/35^{ème}
------------------------------------	--

Le deuxième Adjoint d'Animation a également besoin de disposer de plus de temps de travail : 22/35^{ème} au lieu des 13/35^{ème} actuels.

Les membres du Conseil Municipal acceptent, à l'unanimité, de créer, à compter du 29 septembre 2014, un poste d'Adjoint d'Animation de 2^{ème} classe, à 22 heures hebdomadaires annualisées.

Madame le Maire présente ainsi l'intégralité du tableau des effectifs à ce jour.

Les anciens postes de ces 2 agents, dorénavant non pourvus, seront automatiquement supprimés.

Madame Coroleur expose aussi que de nombreux autres postes, parfois très anciens, ne sont plus pourvus depuis longtemps, et que les membres seront ainsi prochainement appelés à réfléchir au devenir de ces postes.

Le nouveau tableau des effectifs se présente donc ainsi :

Grade	Catégorie	Effectifs temps complet	Effectifs temps partiel
Filière Administrative			
Adjoint Administratif de 2 ^{ème} classe	C	Non pourvu	
Rédacteur Principal de 2 ^{ème} classe	B	Non pourvu	
Rédacteur Principal de 1 ^{ère} classe	B	1	
Filière Technique			
Adjoint Technique 1 ^{ère} classe	C	Non pourvu	
Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	C	1	
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C		1 (14/35 ^{ème})
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C		Non pourvu (19/35 ^{ème})
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe			1 (21/35 ^{ème})
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C	1	1 (30/35 ^{ème})
Adjoint Technique 2 ^{ème} classe	C		1 (25/35 ^{ème})
Filière Animation			
Adjoint Animation 1 ^{ère} classe	C		Non pourvu (21/35 ^{ème})
Adjoint Animation 1 ^{ère} classe	C		1 (27/35 ^{ème})
Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	C	Non pourvu	Non pourvu (31/35 ^{ème})
Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	C	Non pourvu	Non pourvu (31/35 ^{ème})
Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	C		Non pourvu (29/35 ^{ème})
Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	C		Non pourvu (21/35 ^{ème})
Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	C		Non pourvu (13/35 ^{ème})
Adjoint Animation 2 ^{ème} classe	C		1 (22/35 ^{ème})
Filière Médico-Sociale			
ATSEM	C	1	1 (28/35 ^{ème})

Madame le Maire précise que les 2 personnes employées actuellement sous Contrats Emplois d'Avenir ne figurent pas sur ce tableau, conformément à la réglementation.

Les membres du Conseil Municipal approuvent ce nouveau tableau des effectifs.

COMMISSIONS

Jérôme NALYWAJKO

Un point des projets réalisés et à venir est présenté par l'Adjoint délégué à l'Urbanisme.

Certains travaux ont été réalisés courant Juillet-Août en urgence car liés aux vacances scolaires, et donc à l'absence d'enfants dans les bâtiments communaux :

École :

* cour intérieure :

- déplacement du chalet en bois vers la cour de la Maire, près de l'Algeco, pour réutilisation malgré sa vétusté, puis en terme d'économie, il tiendra encore quelques années ;

- à la place de l'abri : construction d'un préau (reste bardage à finir) pour le rangement des vélos, précédemment situés à la sortie des classes (caractère dangereux) ;

* travaux de soudures :

- sur les gonds de la plaque qui cache les compteurs dans la cour ;

* couloir de la maternelle :

- mise en place de bancs (blocs vestiaires, avec rangements et patères pour la classe PS/MS) ;

* Algeco cour :

- mise en place d'une main courante manquante pour la sécurité des enfants, à l'identique de celle déjà existante :

* classe des CE : déplacement du tableau vers classe Algeco

* classes CM et GS/CP : mise en place de tringles à rideaux

* classe CM : mise en place d'un film occultant au-dessus de la porte

Future garderie :

La future garderie est maintenant sortie de terre, à suivre...

Travaux à venir :

Mairie :

Rénovation de l'escalier allant au 1er étage.

Travaux - consultation en cours :

* bâtiments communaux :

- local technique, école, Mairie, cimetière :

➤ réflexion pour l'ensemble de ses bâtiments en terme d'alarme et gestion des systèmes

- local technique :

➤ agrandissement sur l'arrière, pour la construction de bacs à sable et cailloux + clôture

- local des associations :

➤ pour la sécurité des personnes, réfection de la toiture en bac acier à moyen terme pour des raisons de coût et de projection future vers un projet d'agrandissement de la Salle communale

- Mairie :

➤ réfection des toilettes (peinture et sol)

➤ réfection du sol d'entrée au public (fonction du coût)

Travaux - projet à court terme 2015-2016 :

Mairie :

Agrandissement du bâti, qui permettrait un accès plus facile aux archives et un nouvel espace dédié à l'Accueil et au Secrétariat.

Eric MAINARDI

Monsieur Mainardi présente les prochaines manifestations :

- 3/10 : Assemblée générale de l'association "Les Loustics" à 18 h 30 à la Salle des associations.

Monsieur Mainardi invite les élus à être présents pour soutenir cette association.

- 4 et 5/10 : Championnat FFC VTT sur le terrain de Manthelon.

Madame le Maire et Monsieur Mainardi ont rencontré le propriétaire du terrain jouxtant le terrain de trial. Ce propriétaire souhaite une indemnisation lorsque les Trialistes l'utilisent.

En accord avec les Trialistes, la Mairie a fait une proposition et attend la réponse du propriétaire.

Il faut un chauffeur pour utiliser le camion de la commune et véhiculer le matériel (barnum, tables, chaises...) entre le local associatif et le terrain de VTT le Samedi matin et le Dimanche après-midi.

Messieurs Deschamps et Mainardi se partageront la tâche.

Monsieur Mainardi souhaite également que les élus soient présents lors de cette manifestation, notamment lors de la remise des prix le Dimanche vers 15 h 30.

Madame le Maire sera présente.

- 11/10 : Concert de musique à l'Eglise de Mézières, organisé par l'association "Les Amis de Cléry" de Cléry Saint André. Des invitations sont distribuées.

- date de la prochaine réunion de la commission "Vie Associative et Culturelle " :

Vendredi 10/10 à 19 h 00 en Mairie. Elle sera suivie d'une réunion d'organisation du Téléthon à 20 h 30 en présence des bénévoles.

Jacques DUFOURNIER

Un sinistre a eu lieu en Août : un garage a été inondé suite à de fortes pluies dans la Rue de Rolland.

Des demandes de devis ont été faites pour dévier et canaliser l'eau de pluie avec pose de bordures et caniveau.

Stéphane MAROIS

* 3 bandes « Stop » ont été marquées au sol au carrefour dangereux Rue de Nuisance. Ce nouveau marquage est une bonne idée car il permet vraiment une meilleure sécurité et un respect de la réglementation.

* Elagage d'arbres dangereux Chemin du Colombier : en attente du propriétaire qui a informé que cela serait fait courant Octobre 2014.

* Monsieur Marois informe les élus qu'il va prochainement faire le tour de la commune pour relever les marquages au sol effacés.

Danielle COROLEUR

Madame le Maire prend la parole pour Madame Baudoin, absente ce soir.

La rentrée scolaire s'est bien passée, malgré quelques réajustements à faire les 2 premières semaines suite aux nouveaux rythmes scolaires.

97 enfants sont actuellement scolarisés sur la commune, les effectifs sont en hausse.

Nathalie RIETH

* La **Commission Communication** s'est réunie le 19 septembre pour travailler sur le site Internet. Chaque membre de la commission a la tâche de vérifier les erreurs, oublis, ou autres, sur le site, et faire remonter ces informations à Madame Rieth pour le 15 octobre maximum.

Madame Rieth publie régulièrement sur le site les informations telles que manifestations, informations aux habitants, comptes rendus de Conseil Municipal, etc.

Par contre, aucune information sur les nouveaux élus n'a été publiée, puisque la commune attendait la décision du Tribunal Administratif.

Désormais, le Conseil Municipal étant définitif à ce jour, la parution des Commissions communales et la photo du nouveau Conseil Municipal sera faite prochainement.

* **Feuillelet « Mézières infos » :**

Parution souhaitée 1^{ère} semaine des vacances de la Toussaint.

* **Prochaine Commission Menus :**

Jeudi 16 octobre 2014 à 18 h 00

QUESTIONS DIVERSES

⇒ Déclarations d'Intention d'Aliéner :

* demande arrivée le 5 septembre 2014 (délai maximum de réponse = 5 novembre 2014) :

⇒ 295 rue de Nuisance

* demande arrivée le 9 septembre 2014 (délai de réponse maxi = 9 novembre 2014) :

⇒ le Petit Clos de Nuisance

Les membres du Conseil Municipal ne souhaitent pas aliéner ces parcelles.

* réponse déjà faite à la demande car date limite était le 24 septembre 2014 :

⇒ 249 rue de la Palaudière.

⇒ Madame Linger demande si la personne intérimaire a terminé le nettoyage du Cimetière.

Madame Coroleur confirme que l'intérimaire, domicilié sur la commune, est resté 2 semaines et a terminé le nettoyage du site dans les délais impartis.

⇒ Courrier du Centre de Gestion du Loiret :

Madame Coroleur informe le Conseil Municipal d'un courrier reçu du Centre de Gestion du Loiret (CDG 45), relatif au retrait de la CAOVL (Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire) – l'Agglo – du Centre de Gestion.

Toutes les collectivités qui ont un effectif inférieur à 350 agents titulaires et stagiaires à temps complet sont obligatoirement affiliés au Centre de Gestion. De ce fait, actuellement, seule la CAOVL est affiliée volontaire au CDG et peut demander son retrait.

La CAOVL souhaite gérer directement la carrière de son personnel.

Aussi, ce retrait ayant un impact budgétaire important sur le budget du Centre de Gestion, le Conseil d'Administration du CDG 45 s'est prononcé contre cette désaffiliation.

Chaque commune membre peut s'opposer à ce retrait avant le 14 octobre prochain, ou ne pas répondre ; l'absence de réponse vaudra acceptation du retrait de la CAOVL.

Les élus comprennent qu'une structure comme l'Agglo souhaite être autonome en matière de gestion des Ressources Humaines, et optent pour une non réponse au Centre de Gestion.

Fin de la séance : 22 h 35

Date du prochain Conseil Municipal : Jeudi 16 octobre 2014 à 20 h 30

Il serait souhaitable que chaque élu arrive à 20 h 15, afin de faire une photo de l'ensemble du Conseil Municipal avant la séance, pour diffusion sur le site Internet.

Danielle COROLEUR	Jérôme NALYWAJKO	Nathalie RIETH
Jacques DUFOURNIER	Eric MAINARDI	Micheline LINGER
Nicole BOURGOIN	Stéphane MAROIS	Francis CROCHET
Christophe DESCHAMPS	Fabrice AUFFRET	Rémi JAVOY
Katia COURTOIS		